

Portant modification de la programmation des conseils de surveillance pour 2021 de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Exposé des motifs

L'article 14 du règlement intérieur de la Société du Canal Seine-Noird Europe prévoit que « Le conseil de surveillance se réunit *en séance ordinaire*, sur la convocation de son président, au moins deux fois par semestre, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lors de la dernière réunion de l'année en cours, le conseil de surveillance délibère sur le calendrier des séances ordinaires de l'année suivante, sur proposition de son président. »

En vertu de ces dispositions, le conseil de surveillance a arrêté la programmation de ses séances ordinaires par délibération n°CS 2020-5-1.3 du 17 décembre 2020.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance aménage toutefois la possibilité de modifier le calendrier des séances ordinaires.

En ce sens, l'article 14 précité dispose que « *le calendrier des séances ordinaires peut, en cours d'année, faire l'objet d'une modification par délibération du conseil de surveillance* ».

Tel est l'objet de la présente délibération, s'agissant de la date programmée pour la dernière séance ordinaire de l'année 2021 qu'il convient de modifier.

Délibération

Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 9,

Vu le règlement intérieur du conseil de surveillance, notamment son article 14,

Vu la délibération n°CS 2020-5-1.3 du conseil de surveillance du 17 décembre 2020,

adopte la délibération suivante

Article 1^{er}

Sur proposition du président du conseil de surveillance, la dernière séance ordinaire de l'année 2021 initialement prévue le 16 décembre 2021, est fixée au 25 novembre 2021.

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2021-3-1.6 - Portant modification de la programmation des conseils de surveillance pour 2021 de la Société du Canal Seine-Nord Europe	1/2
-------	----	--	-----



Article 2

La présente délibération sera transmise au préfet de la région Hauts-de-France. Elle sera publiée au Recueil des actes du conseil de surveillance et sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 15 octobre 2021

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

SCSNE	CS	Délibération n CS 2021-3-1.6 - Portant modification de la programmation des conseils de surveillance pour 2021 de la Société du Canal Seine-Nord Europe	2/2
-------	----	---	-----

